

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02053 RC déposée le 1^{er} mars 2023 M. BAKPAZIM Kerewa Kokou, profession : entrepreneur demeurant à sotouboua et domicilié à sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à sotouboua connu sous le nom de kaniamboua, commune de sotouboua et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKAKPO, au Sud par un boulevard en projet de 30m, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70m,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02054 RC déposée le 1^{er} mars 2023 M. SOOU Kossi, profession : Enseignant demeurant à Sotouboua - Tchitchao et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82a 42ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Bogo, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord par la propriété Pitassa, au Sud et à l'Est par la propriété BITENG, à l'Ouest par la propriété KOUNI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02055 RC déposée le 1^{er} mars 2023 M. SOOU Kossi, profession : Enseignant demeurant à Sotouboua - Tchitchao et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 05a 62ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Déréboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par un ruisseau, au Sud par la propriété KASSANKATI, à l'Est par la propriété EGOM, à l'Ouest par la propriété PITALA,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02056 RC déposée le 1^{er} mars 2023 M. SOOU Kossi, profession : Enseignant demeurant à Sotouboua- Tchitchao et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 81a 92ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de moroudè, commune de Sotouboua1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TEHEWA, au Sud par la propriété de KOSSOLINA, à l'Est par un ravin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02057 RC déposée le 1^{er} mars 2023 M. SOOU Kossi, profession : Enseignant demeurant à Sotouboua - Tchitchao et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 81a 57ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Déréboua-boga, commune de Sotouboua et borné au Nord par la propriété PARANTE, au Sud par la propriété TAWI, à l'Est par la propriété SOUKOUNA, à l'Ouest par la propriété de l'EVECHE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02058 RC déposée le 2 mars 2023 Mme ASSIAH SAYA Sara - Samam, demeurant au Danemark et domiciliée au Danemark, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 60ca, situé à Tchalo connu sous le nom de Tchalo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété GBATI Adja Angéle, au Sud par la propriété Tchalo, à l'Est par une rue non dénommée de 12m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02059 RC déposée le 2 mars 2023 Mme BIGNADI Essossimna, profession : Secrétaire demeurant à les Etoiles et domiciliée à kpémé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 32ca, situé à Tchalo connu sous le nom de colazi, commune de Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété OURO-AKORIKO B. Issaka, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par une rue en projet de 12m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.